

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Date : 19 Aout 2021

Objet : N° 015 GEF-CBIT/AO/CI – ELABORATION DES FACTEURS D'EMISSIONS SPECIFIQUES POUR MADAGASCAR.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet « RENFORCEMENT DE LA CAPACITE NATIONALE A METTRE EN ŒUVRE LES ELEMENTS DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS a` MADAGASCAR », Conservation international (CI), sise au Lot II W 27 D Rue Vittori François Ankorahotra – Antananarivo, lance le dossier d'appel d'offres aux groupes de consultants ou cabinet qualifiés pour l'élaboration des facteurs d'émissions spécifiques pour les secteurs déchets, procédés industriels et transport. Le dossier d'appel d'offres ci-joint contient toutes les informations nécessaires à la consultation.

Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre leurs propositions techniques et financières à l'adresse e-mail infos.cimadagascar@moov.mg et en copie bnccreddplus.cbit@gmail.com au plus tard le **09 Septembre 2021 à dix-sept heures (17h)** portant la référence « **FACTEURS D'EMISSIONS SPECIFIQUES, PROJET CBIT** ».

Toutes les demandes d'information sur l'appel d'offres sont à envoyer à l'adresse e-mail infos.cimadagascar@moov.mg

Tous les candidats doivent appliquer les règles d'éthique professionnelle les plus strictes lors de la préparation et de la soumission de leurs propositions. S'il est sélectionné, il doit exécuter les prestations conformément au code d'éthique de CI.

La réputation de Conversation International (CI) découle de notre attachement à nos valeurs fondamentales : intégrité, respect, courage, optimisme, passion et travail d'équipe. Le code de déontologie de CI (le "code") fournit aux employés de CI, aux fournisseurs de services, aux experts, aux stagiaires et aux bénévoles des conseils sur la mise en pratique des valeurs fondamentales de CI et définit des normes minimales de conduite d'éthiques que toutes les parties doivent respecter.

Pour être recevable, tous les candidats doivent signer une déclaration de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Toute violation du code de déontologie et de l'intégrité du processus de passation de marchés ainsi que de tous les documents doivent être signalés à CI via son service d'assistance en matière d'éthique à l'adresse www.ci.ethicspoint.com.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Numéro de l'appel d'offres : N° 015 GEF-CBIT/AO/CI

Le recrutement d'un groupe de consultants nationaux pour
**ELABORATION DES FACTEURS D'EMISSIONS SPECIFIQUES POUR LES SECTEURS
DECHETS, PROCEDES INDUSTRIELS ET TRANSPORT**

**Entité contractante :
Conservation International/CBIT**

**Financement en vertu du renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de
transparence de l'Accord de Paris à Madagascar.**

Section I. Instructions et directives générales

- 1- Introduction
- 2- Instruction aux soumissionnaires
- 3- Calendrier de soumission
- 4- Evaluation des propositions et attribution du contrat

Section II. Spécifications

- 1- Termes de références

Section III. Normes d'approvisionnement et de contrat

- 1- Modèle d'Engagement du candidat en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale

Section I. Instructions et directives générales

1- Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet « RENFORCEMENT DE LA CAPACITE NATIONALE A METTRE EN ŒUVRE LES ELEMENTS DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS a` MADAGASCAR, Conservation International sollicite de la part des consultants nationaux ou cabinet pour **l'élaboration des facteurs d'émissions spécifiques pour les secteurs Déchets, Procédés industriels et Transport**, dans l'objectif de diminuer les incertitudes dans les calculs des réductions des émissions de gaz à effet de serre des secteurs et d'obtenir des données plus précises dans les inventaires de GES.

2- Instructions aux soumissionnaires

a) Date limite de soumission

Les dossiers de soumission doivent contenir une proposition technique et une proposition financière à envoyer en version physique au bureau de la Conservation International Lot II W 27 D rue Vittori François Ankorahotra – Antananarivo 101 **ET** en version numérique à l'adresse email infos.cimadagascar@moov.mg et en copie bnccreddplus.cbit@gmail.com au plus tard le **09 Septembre 2021 à dix-sept heures (17h)** portant la référence « **N° 015 GEF-CBIT/AO/CI - « FACTEURS D'EMISSIONS SPECIFIQUES, PROJET CBIT »** ».

Tous les dossiers reçus après la date et l'heure indiquées sont irrecevables et rejetées.

b) Demande d'éclaircissement

Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre leurs questions à l'adresse e-mail suivante infos.cimadagascar@moov.mg. Toutes les questions et réponses seront transférées par CI à tous soumissionnaires ayant fait la demande du présent dossier.

c) Exigences aux dossiers de soumission :

Toutes les propositions doivent être soumis en un seul volume, composées de :

- La proposition technique
- La proposition financière, et
- L'engagement du soumissionnaire en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Le présent dossier d'appel d'offres n'oblige pas la CI à exécuter un contrat ni à lui engager à payer les frais pour la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toute proposition, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI.

C1. Proposition technique

La proposition technique doit comprendre les parties suivantes :

- Partie 1 : l'approche technique, la méthodologie et le plan de travail détaillé.

La proposition technique doit décrire en détail l'approche proposée par le soumissionnaire pour l'exécution des exigences décrites à la section 2 : les termes de référence. Elle doit démontrer une compréhension claire des

tâches à entreprendre et des responsabilités de toutes les parties concernées. Le soumissionnaire doit inclure dans la proposition technique le personnel à affecter pour chaque tâche et définir les missions à lui confier, le moyen matériel à utiliser, les sous-traitants qui seront engagés pour exécuter les services requis.

- Partie 2 : la gestion et l'organisation de l'intervention du personnel clé. Tous les curriculum vitae du personnel clé doivent être joints en annexe de la proposition technique. Les CV doivent démontrer les qualifications de haut niveau pour effectuer la prestation décrite. Chaque personnel doit avoir cinq (5) ans d'expériences au minimum dans le domaine du changement climatique en particulier les métadonnées, protocoles de collecte des données, registre carbone.
- Partie 3 : la performance et les expériences similaires du soumissionnaire avec trois références de clients. Veuillez inclure les descriptions des projets ou missions similaires antérieures.

C2. La proposition financière :

Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition suivant le modèle « budget détaillé » stipulé dans la section C2.1. La durée de validité de la proposition financière est fixée à **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date de la remise de soumission. La proposition de coût détaillé sert à déterminer les propositions les plus avantageuses et sera la base de négociation pour l'attribution du contrat. Le coût proposé doit inclure tous les bénéfices, les frais et les taxes afférents. Les coûts supplémentaires ne peuvent pas être inclus après l'attribution. Les révisions aux coûts proposés ne peuvent être apportées après la soumission, à moins que CI ne le demande expressément si la proposition du soumissionnaire est acceptée.

Néanmoins, les soumissionnaires doivent fournir un budget détaillé indiquant les principaux postes de dépenses et toutes les rubriques entrant dans la mission. Ainsi, les offres doivent indiquer les prix unitaires, les quantités et le montant total. Toutes les informations de coût doivent être libellées en **ARIARY**.

Les soumissionnaires doivent fournir les informations justifiant les détails de chaque élément de coût ou du poste aux fins d'une analyse complète. CI se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur les coûts si le comité d'évaluation a des doutes quant au caractère raisonnable ou à l'exhaustivité de la proposition financière du soumissionnaire.

C2.1 Budget détaillé :

Description du service	Unité	Quantité	Taux journalier	Montant total
TOTAL				

3- Calendrier de soumission

Le calendrier suivant résume les dates importantes du processus d'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent respecter strictement ces délais :

Date de publication : 19, 20 et 21 Aout 2021

Date limite pour les questions écrites : 02 Septembre 2021

Date limite de soumission : 09 Septembre 2021 à 17 heures

Les dates suscitées peuvent être modifiées à la seule discrétion de CI. Tout changement sera communiqué à tous les soumissionnaires intéressés et sera publié dans les journaux locaux.

4- Evaluation et base d'attribution du contrat

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition satisfait au mieux l'ensemble des critères d'évaluation (qualité et prix) énoncés ci-dessous, répond aux exigences en matière de capacité technique et à la partie financière jugée la plus avantageuse pour CI

Critères d'évaluations	Points
Connaissance de transparence de l'accord de Paris	
Inventaire GES et calcul des émissions et réduction des émissions	15
Facteurs d'émission	15
Pertinence de la méthodologie adoptée aux termes de référence	15
Conformité du plan de travail proposé avec les termes de référence	15
	60
Expertise technique pertinente au projet	
Bonne constitution de l'équipe de consultants	10
Expériences Staff (CV, Thématique, Région)	10
Expériences en changements climatiques	10
	30
Budget approprié	
Répartition appropriée des jours de travail par rapport aux tâches et aux produits livrables	4
Tarifs journaliers appropriés pour les consultants en fonction de leurs qualifications	3
Autres coûts directs appropriés par rapport à l'étendue des travaux	3
	10
TOTAL	100

Section II. Spécifications

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE CONSULTANTS NATIONAUX
POUR « L'ELABORATION DES FACTEURS D'EMISSIONS SPECIFIQUES POUR MADAGASCAR »
Dans le cadre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de
transparence de l'Accord de Paris » à Madagascar**

I. CONTEXTE

Madagascar a ratifié la CCNUCC en 1998 et l'Accord de Paris en 2016. Vis-à-vis de ces traités, Madagascar est tenu de remplir des engagements de rapportage, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN), vis-à-vis de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Toutefois, l'élaboration de ces rapports, telles que les Communications Nationales présentent quelques défis. En effet, concernant les questions méthodologiques des inventaires de émissions de GES, Madagascar ne dispose pas de facteurs d'émissions spécifiques pour chaque secteur et est obligé d'utiliser les facteurs d'émissions par défaut du GIEC, ne reflétant pas toujours la circonstance nationale. Cela a généré un niveau d'incertitude élevé dans l'estimation des niveaux d'émission. Dans ce sens, le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Parmi les initiatives importantes du projet figurent l'établissement de ces facteurs d'émissions spécifiques à Madagascar pour chaque secteur.

II. OBJECTIFS

Objectifs généraux

- Diminuer les incertitudes dans les calculs des réductions des émissions de gaz à effet de serre des secteurs
- Obtenir des données plus précises dans les inventaires de GES

III. TACHES CLES

Le groupe de consultants devra :

- Elaborer une note résumant les étapes et les critères justifiant le choix des facteurs d'émissions spécifiques pour Madagascar
- Etablir les facteurs d'émissions spécifiques pour les secteurs Déchets, Procédés industriels et Transport, reflétant la circonstance nationale

IV. BUDGET PREVISIONNEL ET REPORTING

- 1- Format : les budgets doivent être préparés et soumis dans Microsoft Excel et indiquer explicitement toutes les unités (p. ex., jours de travail), les coûts unitaires (p. ex., taux quotidiens chargés) et les coûts totaux. Les fichiers Excel doivent être "déverrouillés" et montrer tous les calculs.
- 2- Coûts inclus : les budgets doivent inclure des lignes pour :
 - 2.1. Travail, par expert individuel, en HJ, multiplié soit par un salaire journalier de base (MGA). Les taux quotidiens proposés doivent être conformes aux qualifications représentées dans les curriculum vitae des personnes nommées.
 - 2.2. Autres coûts directs.
- 3- Justification du budget : un exposé du budget doit accompagner la feuille de calcul du budget et justifier les coûts proposés.

V. DUREE DU CONTRAT

La durée de la prestation est de 70 jours, s'étalant du mois Septembre 2021 au mois de Novembre 2021.

VI. EMLACEMENT DE LA TÂCHE/DÉS DÉPLACEMENTS APPLICABLES

Le groupe de consultants travaillera obligatoirement avec les secteurs concernés (publics, privés), à partir de sa base d'opérations et devra effectuer des visites aux parties prenantes identifiées à Madagascar.

VII. LIVRABLES

Le groupe de consultants est astreint à la production des rapports obligatoires :

- Rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCCC et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat.
- Facteurs d'émissions spécifiques de Madagascar pour les secteurs d'atténuation
- Note résumant les étapes et les critères justifiant le choix des facteurs d'émissions spécifiques pour Madagascar
- Atelier de présentation sur les facteurs d'émissions spécifiques pour Madagascar
- Rapport final de la prestation. Il est soumis 5j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCCREDD+ et CI

VIII. PROFIL

- Diplôme universitaire de niveau ingénieur ou équivalent dans le domaine de conservation de l'Environnement ;
- Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans le domaine du changement climatique en particulier **les inventaires des gaz à effets de serre**, métadonnées, protocoles de collecte des données, registre carbone.
- Excellences dans les analyses méthodologiques ;
- Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.
- Ayant d'expérience professionnelle à **Madagascar**.

Section III. Normes d'approvisionnement et de contrat

Engagement du candidat en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Dossier d'appel d'offres : N° 015 GEF-CBIT/AO/CI

Objet : **ELABORATION DES FACTEURS D'EMISSIONS SPECIFIQUES POUR MADAGASCAR**

Tous les candidats s'engagent à appliquer les normes de conduite les plus élevées en préparant, en soumettant leurs offres. Et, s'ils sont sélectionnés, ils se chargeront éventuellement des travaux spécifiés lesquels se conforment au code d'éthique de CI.

CI s'appuie sur l'intégrité personnelle, le bon jugement et le bon sens de tous les tierces parties agissant à son nom ou fournissant des services à l'organisation pour traiter des problèmes qui ne sont pas expressément traités par le Code ou comme indiqué ci-dessous/

1- En conformité avec le code d'éthique, nous certifions que :

- a) Nous comprenons et acceptons que CI ainsi ses partenaires contractuels, ses bénéficiaires et les autres parties avec lesquelles nous travaillons sont tenus de s'engager à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'équité et d'intégrité en matière de la passation de marchés.

2- En conformité avec le respect des normes sociales et environnementales, nous certifions que :

- a) Nous nous engageons à respecter les normes élevées d'éthique et d'intégrité ainsi que toutes les lois applicables dans l'ensemble de nos opérations, y compris l'interdiction des actions en rapport avec le Trafic des personnes, le travail des enfants, le travail forcé, les abus sexuels, l'exploitation ou le harcèlement. Nous respectons les droits de l'homme internationalement proclamés et ne prenons aucune mesure qui contribue à la violation des droits de l'homme. Nous protégeons ceux qui sont les plus vulnérables aux violations de leurs droits et des écosystèmes qui les soutiennent.
- b) Nous respectons et appliquons pleinement les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, conformément aux lois et règlements applicables au pays où le contrat doit être exécuté.

3- Pour ce qui est de notre éligibilité et notre conduite professionnelle, nous certifions que :

- a) Nous ne sommes pas et aucun de nos affiliés (membres, employés, sous-traitants et consultants) en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou de faute professionnelle grave telle que déterminée par un Organisme de réglementation responsable d'octroi de licences et/ou de la réglementation des activités du candidat.
- b) Nous n'avons pas commis et nous ne livrerons pas à des actes criminels ou frauduleux. Nous n'avons pas été condamnés au cours des cinq dernières années par un jugement définitif pour des infractions telles que la fraude ou la corruption, le blanchiment d'argent ou la faute professionnelle.
- c) Nous n'avons pas été impliqués dans la rédaction ou la recommandation de l'étendue technique de ce document de sollicitation.
- d) Nous ne sommes pas engagés dans aucune collusion ou fixation de prix avec d'autres candidats.
- e) Nous n'avons pas fait de promesses, d'offres ou de subventions, directement ou indirectement, à des employés de CI impliqués dans cette acquisition, ou à un fonctionnaire du gouvernement en relation avec le contrat à exécuter, dans l'intention d'influencer indûment une décision ou de recevoir un avantage indu.

- f) Nous avons pris aucune mesure et ne prendrons aucune mesure pour limiter ou restreindre l'accès d'autres entreprises, d'organisation ou d'individus à participer au processus d'appel d'offres lancé par CI.
- g) Nous avons rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions en vigueur du pays où le contrat doit être exécuté.
- h) Nous n'avons pas fourni et prendrons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que nous ne fournissons pas et n'octroierons sciemment un soutien matériel ou de ressources à toute personne ou entité qui commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, faciliter ou participer à des actes terroristes, et nous nous conformons à toutes les lois applicables en matière de financement antiterroriste et de blanchiment d'argent (y compris USA Patriot Act et Us Executive Order 13224).
- i) Nous certifions que ni nous ni nos administrateurs, dirigeants, personnels clés ou bénéficiaires effectifs ne sommes inclus dans une liste de sanctions financières ou économiques, d'exclusion ou de suspension adoptées par les Etats-Unis, les Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale ou les Services généraux de la liste de l'administration des parties exclues des programmes d'approvisionnement fédéral ou de non-approvisionnement conformément aux OCOM 12549 et 12689 " exclusion et suspension".

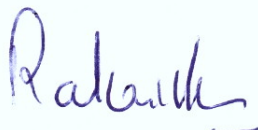
Nom :

Signature :

Titre :

Date :

Antananarivo le, 19 Aout 2021



Léa RAKOTOMALALA
Directeur des Opérations